



Mot du maire

M. Yves Gingras

Bonjour à tous,

Nous avons mentionné dans le mot du maire d'avril dernier, l'annonce d'un concours concernant le nom du futur journal municipal. Nous avons reçu 17 participations pour le nom du journal. Nous avons dévoilé lors de la séance du conseil municipal de juillet la gagnante du concours, soit Mme Marie Venable de Saint Agapit. Le nom du futur journal municipal sera *l'Aiguilleur*. Ce nom fait référence à la présence du chemin de fer à Saint-Agapit. Tout comme l'aiguilleur qui s'assurait que le train prenne la direction désirée, le nouveau journal local aura comme mission de diffuser correctement toute l'information municipale.

Suite à une conférence téléphonique avec les représentants du Ministère des Transports, ceux-ci vont procéder à l'installation de deux panneaux d'affichage de traverses piétonnières sur la rue principale au cours de l'automne.

De plus, au cours de l'année 2020, le Ministère des Transports procédera à l'installation d'un panneau clignotant au coin de l'avenue Bergeron et de la rue du Centenaire.

Le mot du maire étant le dernier dans le journal actuel *Le Lien de Saint-Agapit*, je tiens à remercier sincèrement en mon nom personnel et au nom du conseil municipal, toute l'équipe du *Lien* pour leur dévouement et leur implication durant toutes ces années au service de notre communauté.

Yves Gingras
Maire de Saint-Agapit

Bilan de l'été pour le Service des loisirs



Course de boîtes à savon Festi Week-end



Équipe gagnante tournoi de balle donnée amical Festi Week-end



Visite de fin d'aménagement du Sentier de la rivière Noire



Parc pour enfants (secteur rue Talbot) en construction



Finalisation des travaux d'asphaltage de la piste cyclable (1^{er} portion +/- 4 km)



Nous reprenons nos bonnes habitudes, « bouger ensemble »

Jeudi le 5 septembre 2019

au Complexe des Seigneuries de 9h00 à 10h00

Programme d'activités élaboré par Kino Québec

Bienvenue à tous!

Toute l'équipe vous attend en grand nombre!

À Saint-Agapit, On bouge!

Junior AA Le Model de Lotbinière

Amateurs de hockey...



La Saison Junior AA 2019-2020 arrive à grand pas! Les parties locales du Model se dérouleront, encore cette année majoritairement les vendredis soir au Centre Sportif G.H. Vermette, à compter de 20h40. Vous pouvez prendre note que **le premier match à domicile de l'équipe se tiendra le vendredi 04 octobre.**

Parties hors-concours (à domicile) :

- Vendredi 06 septembre 20h40 contre Plessisville
- Vendredi 13 septembre 20h40 contre équipe à confirmer
- Samedi 21 septembre 20h40 contre St-Georges

Tarifs d'entrée:

- Adulte: 5\$
- Adolescents (15 à 17 ans): 2\$
- Enfants (14 ans et moins): Gratuit

Pour informations:

- Programmation aréna: 418-888-4298
- Site internet de ligue Junior AA Chaudière-Appalaches: www.junioraa.net



Cette année, la Randonnée Lotbinière à vélo aura lieu le **15 septembre 2019**. Visant à faire découvrir les magnifiques paysages de la MRC, en plus d'amasser des fonds pour Aide Alimentaire Lotbinière, la Randonnée propose différents parcours (ci-dessous) afin de satisfaire tous les niveaux de cyclistes.

- **La Familiale** : distance de 19 km à une vitesse de 12 km/h
- **La Populaire**: distance de 52 km à une vitesse de 18 km/h
- **La Balade**: distance de 66 km à une vitesse de 22 km/h
- **La Sportive**: distance de 88 km à une vitesse de 26 km/h
- **L'Express**: distance de 108 km à une vitesse de 30 km/h

À noter:

Le port du casque est obligatoire et les départs auront lieu à compter de 9h30, à partir de l'école Beurivage.

Pour informations et inscription:

<http://www.lotbiniereavelo.com/> 418-926-3407

Groupe d'âge	Tarif
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Jeune (13 - 17 ans)	10\$
Adulte (18 ans et plus)	30\$
Famille (2 parents + enfants)	30\$

Programmation familiale loisirs et culture

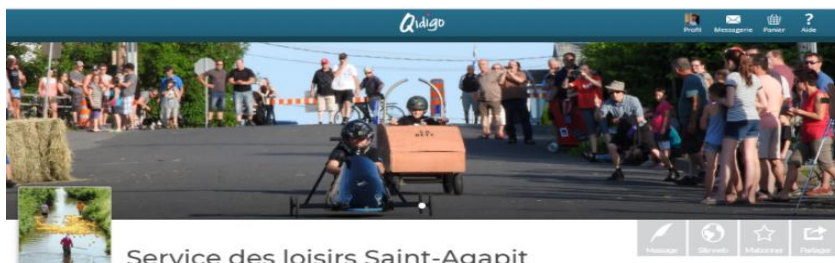
Automne 2019

Programmation familiale
loisirs et culture
- Automne 2019 -



Municipalité de
Saint-Agapit
Informations générales
418-888-4053

Le Service des loisirs vous rappelle que les inscriptions pour les activités offertes à la session automne 2019 sont présentement en cours. Vous pouvez consulter l'offre de loisirs sur le site web de la municipalité, sous l'onglet Loisirs et culture en cliquant sur « Programmation loisirs et culture / inscriptions en ligne ». Toutes les informations nécessaires s'y retrouvent. Bonne lecture!



Le Service des loisirs et de la culture est responsable des activités liées à la culture, au sport et au plein air. La programmation diversifiée d'activités et de services permet aux citoyens et citoyennes de profiter de leurs temps libres de façon individuelle ou collective. De plus, en collaboration avec les organismes du milieu, le Service des loisirs et de la culture intervient dans la préparation et la mise sur pied d'événements, dont le Festival du Flocon, à l'hiver, et le Festi Week-end, à l'été, contribuant ainsi à dynamiser notre milieu.

Inscriptions et paiement en ligne (Qidigo)

Afin de faciliter les inscriptions aux nombreuses activités de loisirs de notre municipalité, le Service des loisirs a mis en place, au printemps dernier, une plateforme d'inscriptions en ligne. Pour la présente session de loisirs *Automne 2019*, l'inscription aux activités suivantes se fera donc avec cette nouvelle fonctionnalité : **Cours de tennis intérieur, Cours de chant et piano et Cours arts plastiques.**

LE GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES

NOUS RECRUTONS

DÉBUT DES RÉPÉTITIONS :
SEPTEMBRE 2019
À L'ÉCOLE SECONDAIRE
PAMPHILE LE MAY DE SAINTE-CROIX

418-836-5370

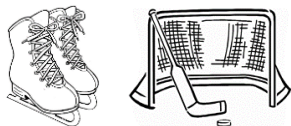
f GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES
INFO@LESHARMONIQUES.COM

Le groupe vocale Les Harmoniques recrute

Pratiques habituelles les lundis de 19h30 à 22h à la polyvalente Pamphile Le May de Ste-Croix.

Première rencontre exceptionnellement le mercredi 4 septembre 2019 19h30

Pour plus d'informations: 418-836-5370 / info@lesharmoniques.com ou sur la page Facebook



Patinage libre et hockey libre **gratuit** chaque semaine au Centre sportif G.H. Vermette **dès le 16 septembre.**

Pour consulter l'horaire officiel de l'aréna :

- Programmation quotidienne de l'aréna: 418-888-4298
- Programmation hebdomadaire : site web municipal <http://st-agapit.qc.ca/> (section Loisirs et culture)

Pour location ou informations:
418-888-4053

- ❑ N'oubliez pas, pour le hockey libre, vous aurez besoin d'une paire de gants et d'un casque réglementaire. De plus, pour le patinage libre, le port du casque est fortement recommandé.

Activité	Horaire
Patinage libre pour tous	Lundi 19h00-19h50 Vendredi 14h00-15h00 + Congés scolaires
Patinage libre des retraités	Jeudi 14h00-15h00
Hockey libre pour tous	Jeudi 16h00-17h30 Vendredi 15h00-16h30 + Congés scolaires
Hockey libre pee-wee et moins	Mardi 15h30-17h30 + Congés scolaires
*Prendre note que l'horaire peut varier sans préavis.	

L'initiative d'un jeune résident de Saint-Agapit reconnue!

En mai dernier, Claude Vachon, un jeune résident de Saint-Agapit est venu rencontrer les Tailleurs de Bierre afin de leur soumettre un projet. Souhaitant aider son prochain et voulant soutenir financièrement l'Association des Personnes Handicapées de Lotbinière, il proposa aux membres de l'organisation de se joindre à lui afin d'amasser des fonds pour la cause. Il suggéra alors aux Tailleurs de Bierre qu'il pourrait s'occuper de ramasser les canettes vides durant le Festi Week-end. Comme Claude cherchait d'autres façons de récolter de l'argent, les Tailleurs de Bierre lui proposèrent de l'aider par leur vente de canards en plastiques servant à la course annuelle sur la rivière Noire. Voyant la détermination du jeune homme, les Tailleurs de Bierre décidèrent de donner 300\$ à Claude afin de bonifier ses efforts. Au total ses actions auront permis de remettre 380\$ à l'APHL.



Claude est un gars qui mérite d'être connu!
Bravo à lui pour sa générosité et son altruisme!

ACCÈS-LOISIRS Lotbinière



Le programme Accès-Loisirs vous permet de participer à un loisir GRATUITEMENT (familles, personnes seules, enfants).

La disponibilité des activités dépend des places offertes gratuitement par les organismes de loisirs.

INSCRIPTIONS de 13h30 à 18h30

Automne	Jeudi le 5 septembre 2019
Hiver	Jeudi le 9 janvier 2020
Printemps	Jeudi le 9 avril 2020

POINTS DE SERVICES

Centre-Femmes de Lotbinière

139, rue Principale, St-Flavien
(418) 728-4402

Maison de la famille de Lotbinière

81, rue Rousseau, Saint-Apollinaire
(418) 881-3486

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- **Demeurer dans la MRC de Lotbinière**
- **Avoir un revenu avant impôt inférieur au seuil indiqué dans le tableau**
- **Fournir une preuve de revenu lors de l'inscription** (rapport d'impôt, carte d'aide sociale, etc.)
- **Se présenter en personne à un point de service le jour de l'inscription**

Tableau du seuil de faible revenu

1 personne	25 921\$
2 personnes	32 270\$
3 personnes	39 672\$
4 personnes	48 167\$
5 personnes	54 630\$
6 personnes	61 613\$
7 personnes	68 598\$

Selon Statistiques Canada 2018

INVITATION AUX PARENTS DE JEUNES POUR LA CATÉCHÈSE

Voici une invitation aux familles de jeunes de 2^e à 5^e année du Primaire qui voudraient cheminer dans un Parcours catéchétique vers les sacrements du Pardon et de l'Eucharistie.



C'est donc avec enthousiasme que nous vous proposons le cheminement du parcours de « L'Amitié - 1^{ère} partie ». Ces catéchèses se donnent sur 4 rencontres pour la première année. Par la suite, ce cheminement est appelé à se poursuivre l'année suivante, ce qui amènera votre jeune à vivre les sacrements du Pardon et de l'Eucharistie.

Pour information et inscription : Veuillez contacter Christiane Guay ou Sylvie Bibeau au 418-728-2020 ou pastorale.sel@gmail.com



SÉCURITÉ INCENDIE



Conseils de prévention

Au cours des années, la MRC en collaboration avec les différentes municipalités du territoire ont élaboré un règlement municipal en matière de prévention incendie. Celui-ci comporte une section pour les résidences afin d'assurer la sécurité de vous et votre famille. Vous trouverez donc dans cette page des conseils ainsi que les exigences pour certains points qui ont fait preuve pour prévenir des incendies et qui sont susceptibles de sauver des vies.

Avertisseur de fumée : L'avertisseur de fumée est sans contredit le meilleur moyen pour sauver des vies lors d'un incendie dans une résidence. C'est pour cette raison que :

- L'avertisseur de fumée est obligatoire dans chaque bâtiment où des personnes y dorment.
- Vous devez prendre les mesures pour assurer le bon fonctionnement, incluant les réparations et le remplacement, lorsque nécessaire.
- Il doit y en avoir un sur chaque étage du bâtiment incluant le sous-sol.
- L'avertisseur de fumée doit être fixé au plafond, à un minimum de 10 cm (4po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boîtier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai.
- Lorsque vous n'êtes pas propriétaire, l'avertisseur de fumée exigé doit être installé et fourni par le propriétaire du logement.

Avertisseur de monoxyde de carbone : Annuellement, des centaines de personnes sont intoxiquées par le monoxyde de carbone au Québec. Il est produit lors d'une mauvaise combustion d'un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le propane ou le bois. Il s'agit d'un gaz inodore, incolore, insipide, non irritant et toxique. C'est pour ces raisons que :

- Il doit y avoir un avertisseur de monoxyde de carbone dans chaque résidence comportant un appareil à combustion ou un accès direct à un garage de stationnement intérieur.

Extincteur : L'extincteur peut s'avérer un excellent outil pour éteindre un incendie, mais sachez qu'il est utile seulement lors d'un feu naissant. Celui-ci devrait être à poudre chimique de classe ABC pour être en mesure d'éteindre les feux de papier, bois, liquide inflammable et équipements brancher à réseau électrique. Faites toujours appel au 911 lors d'un incendie même après avoir fait l'extinction de celui-ci avec un extincteur. Sachez que l'extincteur devrait être rechargé tous les six ans. Nous voulons vous mettre en garde sur les compagnies itinérantes qui font la vente et la recharge des extincteurs. Sachez qu'ils ne sont aucunement mandatés par l'une ou l'autre des municipalités de la MRC. En cas de doute ou si vous avez des questions, faites appel à votre service incendie municipal pour la recharge d'extincteur.

- Sachez qu'il ne s'agit pas d'une obligation d'avoir un extincteur dans une résidence, mais il est fortement recommandé.

Voici les rues visées pour les préventions résidentielles de 2019 :

- | | | | |
|----------------|--------------------------|------------------|------------------|
| - Av. Carrier | - Rue Desrochers | - Place Lapointe | - Av. Moffet |
| - Rue centrale | - Av. Dutil | - Av. Laurier | - Av. Roger |
| - Av. Côté | - Av. Gingras | - Rue Lemay | - Route Rousseau |
| - Av. Rousseau | - Ste-Marie Est et Ouest | - Av. Vachon | |



Québec

Information au sujet des services de garde en milieu familial privés (non reconnus par un bureau coordonnateur)



Depuis le 1^{er} mai 2018, des changements dans la Loi et le Règlement du Ministère de la Famille précisent des conditions à respecter pour les services de garde non reconnus, par exemple :

- Inclure ses propres enfants dans son ratio (maximum de six, dont au plus deux sont âgés de moins de 18 mois);
- Faire vérifier ses antécédents judiciaires et ceux des adultes qui habitent la résidence;
- Détenir un cours de secourisme adapté à la petite enfance;
- Ne pas se faire remplacer ou assister;
- Ne pas appliquer de mesures dégradantes ou abusives envers un enfant reçu.
- Faire signer un avis au parent de chaque enfant reçu, avec le formulaire obligatoire accessible dans le site Web du Ministère de la Famille <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/FO-0293-avis-parent.pdf> .

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas respectée, la personne exploite un service de garde illégal et pourrait être sanctionnée.

Pour plus d'information : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Guide-PNR.pdf>

Vous offrez des services de garde en milieu familial privés dans Lotbinière et vous aimeriez être reconnue par un bureau coordonnateur ?

Vous avez des questions sur ce choix de carrière ?

Vous êtes un parent et vous avez des questions sur les services de garde en milieu familial subventionnés ou non ?

**Appelez au BC Rayons de Soleil : 418-981-0101
109, rue Principale, St-Apollinaire.**



CLINIQUE
D'ARCHITECTURE
PATRIMONIALE EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES
(CAPCHA)



UN SERVICE D'AIDE CONSEIL QUI ACCOMPAGNE LES PROPRIÉTAIRES
DE MAISONS ANCIENNES, AINSI QUE LES COMITÉS CONSULTATIFS D'URBANISME
DES MUNICIPALITÉS DE 8 MRC DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES.



INFORMATIONS
ET INSCRIPTION
CAPCHA.CA

Un service-conseil en architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches

En tant que gestionnaire régional du projet, la MRC de Lotbinière est heureuse d'annoncer le démarrage d'un service de cliniques d'architecture patrimoniale en Chaudière-Appalaches. Le projet dénommé CAPCHA sera déployé sur le territoire des 8 MRC participantes jusqu'en mars 2022. Son implantation est rendue possible grâce au soutien du fonds d'appui et de rayonnement des régions (FARR). CAPCHA permettra aux propriétaires de maisons anciennes, ainsi qu'aux comités d'urbanisme des 122 municipalités concernées, d'obtenir les services conseils de la firme *Marie-Josée Deschênes, architecte, inc.*


Cours gratuits dans Lotbinière

Quand? De septembre 2019 à mai 2020

Où? À St-Flavien, St-Apollinaire et Ste-Croix

Qui? 16 ans et plus

418 728-2226 / abcclotbiniere.com / info@abcclotbiniere.com



je peux
tu peux
il peut



Alphabétisation, lecture, écriture et calcul

Cours à temps partiel, de jour ou de soir
En groupe ou individuel

Francisation des personnes immigrantes

Cours à temps partiel, de jour ou de soir



Informatique et nouvelles technologies

Ordinateur, tablette électronique,
téléphone intelligent, réseaux sociaux, etc.



Service d'aide à la recherche d'emploi sur Internet

En partenariat avec Emploi-Québec

Formations en entreprise

Cours sur mesure pour vos employés: alphabétisation, francisation et nouvelles technologies.

Québec 

Un Crédit d'impôt existe pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles.

Le crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles soutient financièrement les propriétaires et les copropriétaires qui ont conclu une entente avec un entrepreneur qualifié pour réaliser des travaux sur une installation septique.

Voici le lien pour plus d'information :

<http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/acheter-renover-maison/Pages/credit-assainissement-eaux-usees.aspx>